

## INFORMATION AUX PORTEURS

### 06/06/2025 – CPR ES SOCIAL IMPACT

Codes ISIN : Part F : QS0009130566 - Part Assureur : FR00140071E4

#### **OBJET : Changement de dénomination et mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming »**

En votre qualité de porteurs du FCPE **CPR ES Social Impact (FCPE)**, Fonds nourricier investi en quasi-totalité dans le Compartiment CPR Invest – Social Impact de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest (Compartiment maitre), nous vous informons que les modifications suivantes ont été apportées au Compartiment maitre, et que la documentation réglementaire de votre FCPE sera mise à jour en conséquence le **06/06/2025** :

1. Mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming » :

En application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, gaz, pétrole, etc.) seront exclues du portefeuille du Fonds.

Il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).

2. Changement de dénomination :

Nom du Compartiment avant changement	Nouveau nom du Compartiment
CPR Invest – Social Impact	CPR Invest – Social Equities

3. Changements liés au Label ISR

En outre, votre société de gestion a décidé de retirer le label « investissement socialement responsable » (le « **Label ISR** ») dont le Compartiment maître, CPR Invest -Social Impact était doté.

Les contraintes ESG du compartiment restent quant à elles inchangées.

Concomitamment à ces évolutions, il a également été décidé de modifier comme suit la dénomination de votre FCPE à compter du 06/06/2025 :

Nom du Compartiment avant changement	Nouveau nom du Compartiment
CPR ES Social Impact	CPR ES Social Actions Monde

\*\*\*\*\*

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque). Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) et du prospectus du fonds qui seront mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com) à compter du 06/06/2025.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**La Direction**